

Justice en France (suite) : la loi Macron



La loi "Macron" que le ministre de l'économie français va présenter aujourd'hui comporte un volet destiné à libéraliser les professions réglementées juridiques.

Il a pour objet d' améliorer les services . Il veut augmenter le nombre d'installations des jeunes diplômés , abaisser les tarifs et créer des honoraires plancher & plafond.

Le Conseil supérieur du notariat est contre en estimant qu'il fera perdre 10 000 emplois. Les avocats redoutent un autre volet de la réforme : la fin de la "postulation" qui obligeait les justiciables à choisir un avocat rattaché au Tribunal de Grande Instance (TGI) local.

source : projet de loi Macron